19 nov 2026 -07:59

La Régie des Bâtiments recherche un entrepreneur pour la restauration du socle de la coupole du Palais de Justice de Bruxelles

La Régie des Bâtiments a lancé, le 17 novembre 2026, le marché public visant à permettre la désignation d'un entrepreneur pour la deuxième phase de restauration des façades du Palais de Justice de Bruxelles. Cette phase porte sur les façades du socle étendu de la coupole. Les travaux débuteront en 2027 et devraient durer jusqu'en 2030.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique : « *Après la restauration de sa façade, que nous pouvons à nouveau admirer depuis cet été grâce à l'intervention de la Régie des Bâtiments et au savoir-faire des différents corps de métier, nous abordons une nouvelle étape importante avec les travaux consacrés au socle de la coupole. Je me réjouis de cette nouvelle phase qui nous rapproche du cap que nous nous sommes fixés, celui de voir le Palais de Justice retrouver tout son éclat pour le bicentenaire de la Belgique en 2030.* »

Restauration des façades en quatre phases

Les façades du Palais de Justice de Bruxelles seront restaurées en quatre phases.

En août 2026 s'est achevée la première phase qui portaient sur la restauration de la façade avant, de la cour d'honneur et du péristyle. Ces travaux avaient débuté en août 2023.

La Régie des Bâtiments lance aujourd'hui le marché public en vue de trouver un entrepreneur pour les travaux de la deuxième phase, qui comprend les façades du socle étendu de la coupole.

Réparation de matériaux pierreux et de la coupole

Les infiltrations d'eau et la corrosion des ancrages constituent les principales causes de dégradation des façades en pierre naturelle du socle étendu de la coupole.

Les travaux suivants seront exécutés :

- Le nettoyage des façades.
- La restauration des matériaux pierreux des façades. Pour cette restauration, et afin de conserver l'aspect initial du Palais de Justice, des pierres taillées sur mesure provenant des carrières d'origine, comme les carrières de Comblanchien dans la région française de Bourgogne et les carrières de pierre bleue à Soignies, seront utilisées, tout comme lors de la première phase.

- La réparation des joints afin d’éviter de futures infiltrations d’eau.
- L’enlèvement ou le traitement des ancrages corrodés.
- La restauration de la menuiserie des façades et de la coupole.
- La restauration des quatre grandes statues en bronze et des huit griffons sous la coupole.
- Les travaux de rafraîchissement de l’intérieur de la coupole au niveau du tambour carré.
- La réparation locale de l’habillage en cuivre et de la dorure altérée de la coupole même.
- Les travaux d'installation des éclairages pour la mise en lumière des façades.

Études préalables et permis

Des études préalables ont été réalisées par PERSPECTIV architecten. Elles étaient axées sur l’historique de la construction, la stabilité, la restauration de la façade, la menuiserie de la façade, le plan lumière, l’installation de chantier et l’intérieur du tambour carré de la coupole.

La coupole et le socle étendu ont été scannés en 3D à l’aide de drones. En associant une base de données à ces plans 3D, il a été possible d’identifier, pour chaque surface, le type de dommage, le profil ou le type et la nature du matériau. Cette base de données sert également de point de départ au métré détaillé et aux plans de restauration.

Le permis unique pour la deuxième phase de la restauration des façades a été délivré par la Région de Bruxelles-Capitale le 31 mars 2026.

Échafaudages

Les premiers échafaudages autour du socle de la coupole ont été placés au début des années 1990 afin de permettre les premières études préalables qui ont conduit, en 2001 et 2004, à des travaux de rénovation de la coupole. Lors de ces travaux, la structure de la coupole a été renforcée et son habillage en cuivre, les châssis, les étanchéités ainsi que les installations techniques ont été remis à neuf. Les ornements de la coupole ont été recréés dans un atelier et parés d’une dorure.
Après ces travaux, des échafaudages complémentaires ont été placés afin de permettre l'étude du socle étendu de la coupole.

Défis du chantier

Les façades du socle étendu de la coupole ont une superficie d'environ 20 000 m². Bien que cette superficie soit comparable à celle de la phase 1 de la restauration des façades (façade avant), la phase 2 sera plus complexe.

Le fait que ces façades soient situées au sommet du Palais de Justice les rendent plus exposées aux conditions météorologiques. Ces façades sont donc plus dégradées que les façades situées au niveau de la rue. Il est estimé que la quantité de pierre à traiter sera supérieur à celles de la première phase.

L'acheminement et l'évacuation des matériaux de construction depuis les installations de chantier jusqu'à la zone de travail constituent un autre défi. En effet, la zone de travail la plus éloignée sera située à 120 m de la grue et à plus de 80 m de hauteur par rapport au niveau des installations de chantier. Il n'est donc pas possible de desservir les échafaudages directement par une grue à tour, ce qui oblige à réaliser chaque transport de chantier par phases. Pour atteindre les niveaux les plus hauts, plusieurs moyens de levage successifs sont à chaque fois nécessaires.

Ouverture des offres

Les entrepreneurs intéressés peuvent consulter le marché public sur eProcurement, la plateforme gratuite pour la publication des marchés publics.

Planning de la restauration des façades

Les travaux devraient débuter en 2027 et s'achever en 2030, afin que les échafaudages qui entourent actuellement le Palais de Justice de Bruxelles aient disparu pour le bicentenaire de la Belgique.

La phase 3 commencera ensuite (qui concerne les façades donnant sur la rue de Wynants et la rue aux Laines), suivie de la phase 4 (qui porte sur la façade du côté de la rue des Minimes). L'objectif est de restaurer toutes les façades du Palais de Justice de Bruxelles d'ici 2035.

Fiche technique (phase 2 de la restauration des façades)

- Propriétaire : État belge
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : SPF Justice
- Superficie totale des façades du socle étendu de la coupole : environ 20 000 m²

- Études : PERSPECTIV architecten
- Entrepreneur : encore à déterminer
- Durée des travaux : environ 3 ans

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
http://www.buildingsagency.be

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be

© 2026 - news.belgium.be